

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 44^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 9 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 7787).
2. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7787).

Coopération.

MM. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération ;

Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération ;

Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles ;

M. Galley, ministre de la coopération.

MM. Forni,
Sourdille,
Bordu,
Plantier.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 7799).

★ (2 f.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD, vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel*, lois et décrets, du 9 novembre 1976, sa décision concernant la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail.

Ce texte lui avait été déféré par soixante-trois députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n°s 2524, 2525).

COOPERATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est un budget de rigueur.

En effet, les crédits du ministère de la coopération ne progressent que de 5,36 p. 100, ce qui, par rapport au budget général, traduit une véritable diminution. Nous avons tous conscience, dans cet hémicycle — du moins je l'espère — que l'aide de la France aux pays en voie de développement demeure une impérieuse nécessité en raison, d'une part, de la situation particulièrement difficile des pays africains et malgache et, d'autre part, de l'importance actuelle de notre aide dont la rétraction aurait pour ces pays des conséquences catastrophiques.

Est-il nécessaire de rappeler la situation difficile dans laquelle se trouvent certains pays et la faiblesse de leur niveau de vie ? Tandis que la production intérieure brute par tête d'habitant s'élevait, en 1975, à 5 067 dollars en France, à 6 600 dollars aux U. S. A., elle n'atteignait que 380 dollars en Côte-d'Ivoire, 280 au Sénégal, 80 au Tchad, 70 en Haute-Volta.

La diminution des prix mondiaux touche directement les économies fondées sur l'exploitation des matières premières et, en général, débitrices au niveau des produits manufacturés. Si l'année 1974 a été bénéfique, la récession de 1975 a eu des conséquences désastreuses pour l'équilibre des balances commerciales et pour les trésoreries des Etats africains et malgache. La situation financière et monétaire de ces Etats constitue une des grandes faiblesses de leur économie.

L'état d'endettement des pays en voie de développement n'est pas connu pays par pays, mais il est globalement si élevé que, depuis la conférence de Manille, l'un des grands thèmes de leurs revendications concerne le moratoire de certaines de leurs dettes.

Permettez-moi, au passage, de faire remarquer que la dépréciation de la monnaie est nettement plus forte dans les pays qui ne sont pas rattachés à la zone franc.

Il y a diverses formes d'aide publique.

D'abord, les apports multilatéraux : entre 30 et 40 p. 100.

Dans le cadre de l'aide publique, l'apport des organismes internationaux — autres que la Communauté économique européenne — auquel la France participe, sans être négligeable, est relativement faible.

L'apport de la Communauté économique européenne est, au contraire, prioritaire.

L'aide de l'Organisation des Nations Unies est variable par pays : elle représente de 5 à 8 p. 100 de l'aide publique globale. Par contre, la contribution de la Communauté économique européenne représente de 15 à 30 p. 100 de l'aide publique globale, et le Fonds européen de développement, le F. E. D., constitue l'instrument privilégié de cette politique, de même que le Fonds d'aide et de coopération, le F. A. C., est l'instrument privilégié de votre politique, monsieur le ministre.

Les crédits versés par la France — 350 millions de francs en 1976 — passeront à 617 millions en 1977. A titre d'exemple sur l'importance de cette aide, précisons que les sommes engagées au titre du troisième F. E. D. correspondent à 4 milliards 309 millions de francs.

Les décisions de la convention de Lomé ont constitué une participation importante de l'aide européenne. La date d'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} août 1976 et la durée d'application à cinq ans. Cette convention a réuni les signatures des neuf pays de la C. E. E. et celles de quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle permet à 99,2 p. 100 des importations en provenance de ces pays d'avoir libre accès au marché européen.

Ensuite, l'aide bilatérale.

Pour des raisons historiques, humaines, économiques, cette aide demeure très importante : souvent plus de 30 p. 100 de l'aide publique globale.

L'évolution récente démontre que l'aide bilatérale de la France connaît depuis quelques années, dans le cadre d'une aide glo-

bale — aide publique plus aide privée — qui a tendance à plafonner, une légère évolution : 0,58 p. 100 du P. N. B. en 1973 ; 0,60 p. 100 en 1974 ; 0,62 p. 100 en 1975.

Mais l'analyse du projet de budget pour 1977 fait craindre que la coopération française ne connaisse un palier.

Analysons rapidement les crédits ouverts en 1977.

L'ensemble des crédits, dépenses ordinaires plus crédit de paiement des dépenses en capital, s'élèvera à 2 milliards 571 millions 652 601 francs en 1977, contre 2 milliards 440 millions 733 475 francs en 1976, soit plus 5,36 p. 100.

Les dépenses ordinaires progressent de 8,72 p. 100.

Le titre III subit la plus forte augmentation : plus 16,7 p. 100.

Le titre IV n'est majoré que de 6,74 p. 100.

Les crédits de paiement des dépenses en capital connaissent une baisse sérieuse : moins 4,10 p. 100.

Il est vrai qu'au niveau des autorisations de programme l'évolution sera moins nette. La diminution globale des autorisations de programme sera, d'une année à l'autre, de moins 0,38 p. 100.

Tous ces crédits sont analysés dans le rapport écrit.

En définitive, on peut dire, au mieux, que les crédits du ministère de la coopération pour 1977 seront globalement à peu près identiques à ceux de 1976.

Votre rapporteur, mes chers collègues, doit constater que la rigueur frappe un ministère qui est au service des plus démunis. Il espère que l'année 1977 ne marquera qu'une pause dans l'effort de notre pays.

Les mesures nouvelles, pour leur part, n'accroissent pas les moyens du ministère de la coopération de façon significative.

On doit noter, en premier lieu, que plusieurs chapitres font l'objet de transferts de crédits en provenance d'autres ministères, transferts qui n'augmentent pas réellement la dotation de celui-là.

Ainsi le chapitre 34-93 se trouve-t-il pourvu au titre des mesures nouvelles d'une somme de 2 924 100 francs correspondant au transfert de crédits nécessaires au remboursement du budget des P. et T. des dépenses d'intérêt commun du centre national d'études des télécommunications.

Les chapitres 31-41, 31-91 et 37-31 s'accroissent d'un montant global de 2 580 990 francs du fait du transfert du ministère de l'éducation au ministère de la coopération de vingt-six postes d'agents administratifs destinés aux missions de coopération.

Le chapitre 41-41 se trouve doté de 15 648 913 francs supplémentaires par le jeu d'un transfert de cent trois postes d'agents de l'enseignement supérieur antérieurement à la charge du secrétariat d'Etat aux universités.

Ces transferts sont inquiétants, monsieur le ministre, car ils compliquent le travail des rapporteurs et celui des parlementaires. Et votre budget n'est pas aussi clair qu'il devrait l'être précisément en raison de ces transferts. Mais je reviendrai sur cette observation.

Au total 21 153 013 francs — soit 22,36 p. 100 des mesures nouvelles, 1,17 p. 100 de l'augmentation des dépenses ordinaires, 0,86 p. 100 de l'augmentation globale des crédits du ministère de la coopération — ne peuvent être considérés comme un accroissement des moyens mis antérieurement à la disposition de ce ministère.

Au titre de l'ajustement aux besoins, on remarque par ailleurs une multiplication des transferts de chapitre à chapitre qui globalement s'annulent, mais rendent difficile toute comparaison d'une année sur l'autre.

A l'intérieur du titre III, cinq chapitres sont ainsi amputés de tout ou partie de leurs crédits au profit d'autres chapitres.

L'augmentation réelle des crédits ne concerne, en définitive, qu'un nombre très restreint de chapitres.

En fait, les augmentations de crédits concernent essentiellement l'O. R. S. T. O. M. — l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer — et le F. A. C.

Le F. A. C. perçoit pour sa part, au chapitre 41-41, une augmentation de 79 210 048 francs égale à 7,79 p. 100 des crédits 1976, correspondant à la revalorisation des rémunérations des personnels d'assistance technique et à l'ajustement aux besoins des crédits de formation et d'accompagnement.

L'O. R. S. T. O. M. et les autres organismes de recherche bénéficient, de leur côté, avec 41 788 000 francs de l'essentiel des mesures nouvelles du titre III.

Et 23,6 p. 100 de cette somme, soit 9 900 000 francs, sont affectés aux instituts de recherche appliquée, au titre de l'ajustement aux besoins correspondant à la revalorisation des rémunérations publiques.

Certains de mes collègues se sont émus du problème de l'ORSTOM. Il s'agit essentiellement de l'ouverture de la hiérarchie, principalement celle des chercheurs du corps de l'ORSTOM.

On sait que la situation est à cet égard particulièrement grave. Le nombre de chercheurs proposables pour un avancement de grade s'accroît d'année en année. Le point de rupture est atteint et le corps risque de perdre sa substance, ses éléments les plus brillants, découragés d'attendre une promotion légitime, recherchant soit un détachement, soit une intégration dans un cadre où l'avancement est plus satisfaisant.

En effet, l'ORSTOM est un corps jeune qui n'a pas encore atteint son niveau normal. Il ne l'atteindra que vers 1980-1982. Or 130 jeunes chercheurs attendent pour passer maître de recherches. Il n'y a aucune ouverture. Il est pourtant nécessaire de prévoir une montée des jeunes chercheurs de grande valeur, si nous voulons éviter de les voir céder au découragement.

D'autre part, pour promouvoir la mobilité et favoriser la participation des autres grandes centrales scientifiques, C.N.R.S. ou enseignement supérieur, il fallait permettre cette évolution, et votre commission des finances, mes chers collègues, y a donné un avis favorable, elle, qui n'est pas généralement très généreuse. Dois-je rappeler que, dans le passé, elle avait déposé un amendement de suppression ?

Terminons par des remarques d'ordre méthodologique. Il apparaîtrait plus normal que les subventions de fonctionnement au BEPTOM, le Bureau d'études pour les postes et télécommunications outre-mer, et aux organismes de recherche scientifique, figurent au sein des interventions publiques.

En ce qui concerne les autorisations de programme, il est difficile à votre rapporteur d'apprécier exactement l'impact des sommes engagées.

Il ne peut se prononcer sur « le programme de lutte contre les glossines par le moyen des mâles irradiés », sur « l'amélioration sensible de la cachexiolyoporose », sur le succès obtenu dans la lutte contre la « cercosporiose de l'arabusta ».

Lorsque des renseignements comme celui-ci sont fournis à un rapporteur budgétaire : « L'I.F.C.C. a sélectionné en Côte-d'Ivoire, au sein de plusieurs centaines de canephoras tétraploïdes de deuxième génération un excès de géniteurs à fertilité remarquable qui ont été utilisés dans des opérations de production donnant naissance aux arabustas de troisième vague, pour lesquels on escompte un rendement de 2,5 tonnes à l'hectare », on conviendra que le contrôle parlementaire ne puisse s'exercer qu'avec difficulté !

Il serait nécessaire qu'à l'avenir le ministère de la coopération soit plus concret dans les descriptions des opérations engagées et sur leur rapport coût - efficacité.

Ces remarques étant faites, il convient de souligner l'importance de l'effort conduit par notre pays et la valeur des recherches entreprises outre-mer.

Il est remarquable que l'ORSTOM ait, en 1975, reçu des demandes de stages en provenance de 33 pays différents.

Il est heureux que l'ORSTOM et le GERDAT — le groupe d'études et de recherches d'agronomie tropicale — visent à aider à la mise en place de structures nationales de recherche dans les pays avec lesquels la France coopère.

Il est également heureux de constater le redéploiement des services de l'ORSTOM sur l'Amérique latine. On ne peut qu'approuver la volonté de cet organisme de faire un effort dans les domaines de la nutrition et des rapports entre nutrition et démographie.

Ainsi, dans un environnement qui demeure difficile, le budget du ministère de la coopération ne permettra, au prix d'une efficacité plus grande, que d'accroître faiblement l'effort de la France en faveur des pays en voie de développement et notamment des pays africains et malgache.

Les fonctionnaires du ministère de la coopération — administration centrale et services extérieurs — connaîtront une évolution normale de leurs rémunérations, mais le ministère, lui-même, n'obtiendra aucun moyen supplémentaire.

Le nombre de nos coopérants se maintiendra sensiblement au niveau de 1976, mais les crédits d'actions de coopération culturelle et sociale étant identiques en 1977 à ceux de 1976, l'effort de coopération, compte tenu du niveau des prix, en sera sensiblement amoindri.

Les dépenses en capital, surtout, connaîtront, un coup d'arrêt sévère, plus particulièrement, il est vrai, au niveau de la recherche scientifique qui renforce par ailleurs ses moyens en personnel.

J'ai analysé dans mon rapport écrit le rôle du Fonds d'aide et de coopération et, en tout premier lieu, la formation des hommes. D'autre part, j'ai également donné des indications dans des tableaux, sur les effectifs des agents de coopération technique par statut et par Etat, ainsi que sur les effectifs de l'assistance technique dans les secteurs enseignement et technique, de même que j'ai donné des précisions sur les coûts unitaires.

L'importance des documents annexés au rapport écrit me permet d'en venir directement aux six observations de la commission des finances.

Première observation concernant la situation des pays en voie de développement et la faible progression des crédits du ministère de la coopération.

La commission des finances de l'Assemblée nationale constate, à nouveau, la situation difficile des pays en voie de développement et l'importance de la politique d'aide conduite par la France à laquelle elle apporte son soutien.

Elle prend acte, avec regret, de la très faible augmentation globale des crédits du ministère de la coopération et de la baisse des autorisations de programme et des crédits de paiement des dépenses en capital.

Elle souhaite vivement que le budget du ministère de la coopération pour 1977 ne constitue qu'une phase transitoire et que les crédits publics consacrés par la France aux pays en voie de développement atteignent, dès que possible, les 0,7 p. 100 du produit national brut fixés par le Président de la République.

Dans sa deuxième observation, la commission vous demande, monsieur le ministre, une présentation plus logique et plus claire du budget de la coopération. La présentation des crédits du ministère de la coopération est quelquefois confuse et elle ne répond pas toujours aux exigences d'une saine logique.

Au niveau de la clarté, la commission ne peut que regretter la multiplication « tous azimuts » des transferts de crédit qui rendent très difficile, ainsi que mon rapport a pu le montrer, la comparaison entre les crédits de 1976 et ceux de 1977.

Il serait bon, en particulier, que cesse le différend entre le ministère de l'éducation, d'une part, et le ministère de la coopération, d'autre part, relatif aux transferts de postes d'enseignants ouverts dans les pays avec lesquels la France a signé un accord de coopération.

Il nous faut souhaiter, toujours dans un souci de clarté, que les transferts qui restent en instance trouvent place dans le cadre des mesures nouvelles du budget pour 1978.

Au niveau de la logique, il semblerait normal, comme l'indique l'observation, que certaines subventions soient transférées au titre IV ; que les dépenses en capital de l'administration centrale ne figurent plus dans les crédits hors métropole ; que l'on puisse faire la différence entre les crédits de paiement attribués au F.A.C. au titre de ses dépenses en capital et les crédits de paiement affectés aux opérations exceptionnelles ; qu'au sein du titre IV, les chapitres 41-41 et 42-21 fassent l'objet d'une présentation fonctionnelle : dépenses d'enseignement, dépenses d'assistance technique, dépenses médico-sociales, dépenses militaires, qui sont réparties dans plusieurs chapitres.

La commission demande donc :

Que les subventions de fonctionnement qui figurent à la sixième partie du titre III prennent place au sein du titre IV, ce qui est leur place logique ;

Que les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondant à l'aménagement des locaux de l'administration centrale ne figurent plus au sein des crédits destinés aux investissements « hors » métropole ;

Que la dichotomie soit faite au sein du chapitre 68-91 entre la totalité des crédits de paiement attribués au F.A.C. et la totalité des crédits de paiement destinés aux opérations exceptionnelles ;

Que les dépenses figurant aux chapitres 41-41 et 42-21 soient présentées de façon fonctionnelle afin que le coût de chaque opération — enseignement, action audio-visuelle, assistance médico-sociale — apparaisse de façon nette et précise;

Que le problème du transfert des postes du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités au ministère de la coopération soit réglé de façon nette et définitive;

Qu'une fois ces modifications opérées cessent les transferts internes de crédits ou les transferts provenant d'autres ministères, qui rendent très difficile l'étude de l'évolution des crédits.

La troisième observation concerne la Convention de Lomé et l'harmonisation des aides accordées par les pays européens.

La convention de Lomé, qui a marqué un progrès très significatif dans les rapports entre l'Europe et les pays en voie de développement, est entrée concrètement en application au cours des derniers mois.

Le Fonds européen de développement, qui découle de ces accords, permettra la mise en place d'un certain nombre d'investissements importants. La contribution de la France à ce fonds augmentera en 1977 de 76,2 p. 100.

Il faut noter, par ailleurs, que ces derniers mois ont vu l'application du régime de stabilisation des recettes d'exportation — Stabex — qui constituent l'élément le plus original des accords de Lomé.

La France ne peut que se réjouir du développement des liens entre l'Europe et le tiers-monde.

Toutefois, il convient de se montrer prudent au niveau institutionnel.

En effet, la résolution du conseil des ministres du 16 juillet 1974 avait porté sur l'harmonisation et la coordination des politiques de coopération.

Elle n'a donné lieu à la définition d'aucune modalité précise.

Or, sur la base de cette résolution, le conseil des ministres de la coopération de juillet dernier a envisagé des objectifs qui dépassent très largement les buts qui avaient pu être fixés en juillet 1974.

Ainsi qu'il est rappelé dans l'observation que vous présente votre rapporteur, il est absolument indispensable que le ministre français de la coopération soit très vigilant sur ce point, afin que ne soient pas méconnus les liens spécifiques entre la France et les pays européens et que l'harmonisation des politiques soit parallèle à un rapprochement des différents efforts consentis.

Se réjouissant de l'application de la convention de Lomé, et favorable à l'accroissement de l'aide que peut apporter la Communauté économique européenne, la commission rappelle, toutefois, que l'harmonisation des aides ne peut se comprendre sans un rapprochement des efforts menés par les pays européens, que cette harmonisation ne peut méconnaître les liens spécifiques qui unissent chaque pays européen aux Etats africains et malgache. Elle demande que, sur ce point, le Gouvernement fasse preuve de la plus grande vigilance.

La quatrième observation de la commission a trait à la coordination de l'ensemble des services qui participent à la diffusion de l'aide par le ministère de la coopération.

Comme vous avez pu vous en apercevoir à la lecture du rapport, mes chers collègues, les dépenses de ce ministère ne représentent que 53,46 p. 100 de l'aide publique de la France.

Outre le ministère des affaires étrangères et celui de l'économie et des finances, dix départements ministériels participent à la politique de coopération.

On peut craindre, de façon incontestable, que la cohérence de notre politique n'en souffre. Il conviendrait donc que le ministère de la coopération exerce, sinon la responsabilité totale, du moins pour la plus grande part, de nos liens avec les pays en voie de développement.

La commission constate que le ministère de la coopération n'est responsable que de la moitié de l'aide publique accordée par la France aux pays en voie de développement.

Elle considère que, afin de donner à notre effort le maximum de cohérence, le ministre de la coopération doit exercer sa coordination, dans les meilleurs délais, sur l'ensemble des services qui participent à la diffusion de l'aide publique, tant sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral.

La cinquième observation concerne l'importance de la recherche scientifique outre-mer.

Ainsi que je l'ai signalé dans mon rapport écrit, la commission doit prendre conscience de la place de la recherche dans les crédits du ministère de la coopération.

Les effectifs de l'ORSTOM, par exemple, sont trois fois plus nombreux que ceux de l'administration centrale du ministère.

Les indications qui m'ont été fournies sont d'une technicité telle qu'il est difficile de juger du bien-fondé de la politique suivie en la matière.

La commission des finances mesure la place non négligeable prise par la recherche scientifique au sein des crédits du ministère de la coopération.

Elle espère que les crédits engagés le sont toujours en vue du meilleur rapport coût-efficacité.

Elle confie au ministère de la coopération le soin de veiller à ce que les différentes recherches soient toujours menées dans le cadre d'une politique globale et cohérente.

La sixième et dernière observation de la commission porte sur l'effort de nos coopérants et sur la défense de leurs droits.

La commission des finances se plaît à reconnaître les efforts des coopérants français sur lesquels reposent, en définitive, la qualité et l'efficacité de la politique de coopération.

Elle demande au Gouvernement que soit conduite, à l'égard des coopérants, une politique qui leur garantisse, quel que soit leur statut, une carrière satisfaisante, et que soient fermement défendus leurs droits légitimes au sein des pays où ils exercent leurs fonctions.

Je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le ministre, sur une action que je tiens pour essentielle: celle de « La voix de la France » en Afrique.

Depuis la suppression des transmissions de Radio-Brazzaville, on n'entend plus les émissions françaises vers l'Afrique sur ondes moyennes. En revanche, tous les transistors caplent facilement la voix de l'Amérique, celle de l'Angleterre et celle de l'Allemagne.

Pour la masse des Africains, pour la francophonie, pour notre culture, c'est une grave erreur.

Vous m'objecterez que l'effort accompli en ce qui concerne les émissions sur ondes courtes donne de bons résultats. C'est vrai, mais moins de 10 p. 100 des petits récepteurs permettent l'écoute de ces émissions. Il convient donc de faire porter l'effort sur les émissions en ondes moyennes.

L'année dernière, j'avais, en tant que rapporteur, dressé un état chronologique des efforts et démarches entrepris en faveur de Mme Claustre.

Un an plus tard, que devient Mme Claustre? Que fait le Gouvernement qui, j'en suis persuadé, n'est pas insensible à ce douloureux problème humain et poursuit son action?

Sans vouloir gêner vos démarches, qui sont certainement délicates, monsieur le ministre, nous aimerions que vous fassiez le point sur cette affaire.

En conclusion, mes chers collègues, la commission des finances a émis un avis favorable sur le budget de la coopération, et je vous demande de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

M. André Bettencourt, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas, après l'analyse qui en a été faite en termes excellents par M. le rapporteur spécial de la commission des finances, sur la situation budgétaire — que je qualifierai de difficile — qui sera celle du ministère de la coopération en 1977.

Cette situation n'a, hélas! en ces temps d'austérité générale, rien de bien original.

Disons seulement que la contribution à l'effort commun demandée au budget de la coopération paraît importante si l'on observe le taux de croissance qui lui est reconnu pour 1977 : 5,4 p. 100 seulement.

Soulignons, en contrepartie, la part très modique que ce budget représente dans le budget général de l'Etat — 0,77 p. 100 — et souhaitons, en conséquence, qu'il soit mis un terme à l'évolution quelque peu saccadée que ce budget a connue au cours des dernières années, et qu'une programmation de notre aide au développement lui assure enfin un rythme plus régulier et un taux de croissance constant dans l'avenir.

Quels sont, eu égard aux contraintes budgétaires, les objectifs de la coopération ?

Il est évidemment difficile de déterminer des critères rigides en cette matière, les moyens et les méthodes devant forcément s'adapter au particularisme de chaque pays africain et à l'état de développement atteint par celui-ci.

Il paraît bon, en tout cas, que l'on confie à des missions régulières d'information et d'évaluation, plutôt qu'à de trop lourdes missions de programmation, le soin de recenser et de chiffrer les demandes de coopération des Etats africains et d'en prendre ainsi une vue globale, le choix final étant opéré au sein des commissions mixtes prévues par les nouveaux accords de coopération et peu à peu mises en place.

Une telle procédure, en vue d'arrêter d'un commun accord les actions à financer, paraît, dans sa souplesse, être de nature à préserver l'unité de vues et la cohérence indispensables.

Je ne reprendrai pas à cette tribune, dans le temps bref dont je dispose, l'analyse des nombreuses actions du ministère dans les divers domaines de sa compétence, à laquelle je me suis livré par ailleurs dans mon rapport écrit.

Je bornerai mon propos à quelques réflexions sur les objectifs vers lesquels tend notre coopération dans le domaine de l'assistance technique et dans celui de l'aide à l'équipement.

L'assistance technique, tout d'abord.

Elle reste importante, tant en quantité — plus de 10 000 coopérants, dont plus des deux tiers dans l'enseignement — qu'en qualité.

Un nouvel effort a cependant été entrepris pour accélérer la disparition de la coopération de substitution, là où on la trouve encore, au moyen d'une africanisation rapide des cadres moyens, notamment dans les secteurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Parallèlement, on met l'accent sur la formation de cadres et de techniciens de niveaux moyens, de personnels d'entretien et de maintenance indispensables au fonctionnement de l'appareil économique et industriel, et des formateurs de ces personnels et cadres.

Dans toute la mesure possible, notre effort d'assistance technique doit donc porter sur la fourniture d'un personnel de haut niveau ou très spécialisé, destiné à occuper des emplois pour lesquels les responsables africains n'ont pas encore été formés.

Compte tenu de ces besoins, de l'accroissement des charges salariales et de transport, des dépenses entraînées par les indispensables actions de formation et d'accompagnement des personnels d'assistance technique — notamment en ce qui concerne leur protection sanitaire ou la scolarisation de leurs enfants — il semble nécessaire de leur demander, chaque fois que la situation financière des Etats le permet, d'accroître leur contribution aux dépenses de coopération technique.

Notons, à cet égard, l'effort consenti depuis dix ans déjà par la Côte d'Ivoire, qui est le plus gros demandeur et qui assume aujourd'hui plus de 70 p. 100 des dépenses d'assistance technique engagées sur son territoire, et saluons la participation notablement accrue dès cette année du Gabon et du Sénégal à ces dépenses.

L'aide à l'équipement, ensuite.

Plusieurs priorités peuvent être dégagées à ce sujet, en faveur, d'une part, de l'autosuffisance alimentaire et du développement rural — dont la grave crise qu'a récemment connue le Sahel a montré la tragique insuffisance — et, d'autre part, du développement industriel, en mettant l'accent sur les complexes agro-industriels qui sont de nature à accroître la valeur marchande des ressources agricoles nationales ainsi que sur les industries qui permettent de diminuer les importations de biens de consommation.

Il importe aussi de ne pas perdre de vue, dans le choix des investissements industriels, les possibilités de développement complémentaires de l'économie européenne.

Quant à l'équipement en matière d'infrastructure, l'Afrique est désormais entrée dans l'ère des investissements lourds : grands barrages de nature à changer la géographie agricole et industrielle dans un ou plusieurs pays : organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, barrage de Sélingué sur le fleuve Niger, barrage de Sondougou au Cameroun, aménagement des Volta. Notons encore que la réalisation de vastes projets routiers ou ferroviaires doit assurer le désenclavement des pays sans littoral.

De tels projets ne sont plus à la mesure d'un seul donneur d'aide et rendent nécessaires des financements conjoints.

Aussi la France s'efforce-t-elle, compte tenu de son expérience africaine, d'être le chef de file des consortiums et de catalyser les aides étrangères. Elle joue déjà — et elle est appelée à jouer encore davantage dans l'avenir — un rôle important dans l'organisation des opérations de coopération triangulaire avec les fonds d'investissement des Etats du golfe, dont il convient d'apprécier le volume croissant de l'aide qu'ils apportent au développement des Etats les plus démunis.

Enfin, pour être efficace, la coopération franco-africaine ne peut négliger certains aspects multilatéraux et internationaux, qu'il s'agisse de l'aide européenne, qui se situe désormais dans le cadre notablement élargi de la convention de Lomé et à laquelle notre pays apportera une contribution beaucoup plus forte en 1977, en augmentation de 73 p. 100, ou qu'il s'agisse du fonds de solidarité franco-africain, ou encore du fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique, dont le président de la République a jeté les bases lors de la conférence franco-africaine de Paris.

Cette revue très rapide des divers aspects de la coopération entre la France et les Etats africains d'expression française d'Afrique et de l'océan Indien me conduit à formuler quelques remarques en conclusion.

La coopération, loin de décroître, continue à répondre à un besoin constant et à des demandes nombreuses.

Par ailleurs, l'aide publique pratiquée sous forme de dons par le ministère de la coopération, bien qu'elle soit évidemment essentielle pour les Etats qui ressortissent de ce ministère, n'est pas le seul élément de la coopération entre notre pays et l'Afrique.

S'il est important d'assurer à ce flux d'aide publique une valeur stable, donc calculée en pourcentage du produit national, et de la réserver en priorité aux pays les plus démunis, il est non moins important de s'efforcer de drainer vers les pays qui entretiennent avec nous des liens privilégiés le flux des autres aides bilatérales ou multilatérales, notamment celle des pays pétroliers. Il est non moins important d'assurer la stabilité de leurs monnaies, celle des prix de leurs matières premières et de leurs recettes d'exportation, de faciliter l'accès de leurs produits aux marchés des pays consommateurs, bref, de concourir à l'édification d'un nouvel ordre économique mondial plus juste et plus équilibré.

En raison des formes multiples que revêt aujourd'hui la coopération et des nouvelles stratégies qui s'ébauchent en ce domaine, il est indispensable de veiller à la coordination des actions afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité.

La coordination au niveau interne implique que l'unité de la politique d'aide au développement, qui est un des éléments de la politique extérieure, soit assurée.

Peut-être, dans un avenir plus ou moins proche, un ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères et chargé des affaires de coopération pourrait-il répondre à ce souci. Cette suggestion ne me semble pas, en dépit de certaines apparences, être en contradiction avec l'observation que M. Voisin a formulée il y a quelques instants au nom de la commission des finances.

Pour l'heure, en tout cas, et nous vous en félicitons, monsieur le ministre, les excellents et étroits contacts entretenus par les ministères des affaires étrangères et de la coopération ainsi que par leurs services, de même que le projet de renforcer le rôle des représentants diplomatiques de la France à l'étranger, sont les garants, me semble-t-il, d'une coordination efficace et de l'unité de vues en ce domaine.

Quant à la coordination à l'échelon international, il convient d'attacher une grande importance à l'harmonisation des actions

de la Communauté économique européenne et de chacun des Etats membres de la Communauté en matière d'aide au développement.

Le rapprochement graduel des politiques est cependant une tâche à long terme et il ne faudrait pas que, sous prétexte de coordination, on entende soumettre les politiques bilatérales aux orientations de la Communauté.

Les liens qui unissent les divers pays membres aux pays en voie de développement sont trop différents, les capacités spécifiques de chaque pays trop diverses, les efforts d'aide consentis par les Etats membres encore trop inégaux.

Cela m'amène à formuler une quatrième et dernière remarque sur l'importance de l'aide que notre pays fournit aux pays en voie de développement.

Le montant total de notre aide, publique ou privée, a en effet atteint près de 17 milliards de francs en 1975, soit 1,17 p. 100 de notre produit national brut. Plus de la moitié de cette aide, soit 9 milliards de francs, est représentée par l'aide publique, largement consentie sous forme de dons ; elle a correspondu, en 1975, à 0,62 p. 100 de notre produit national, au lieu de 0,60 p. 100 en 1974 et de 0,58 p. 100 en 1973.

Le mouvement, qui doit amener notre pays à atteindre en 1980 une proportion de 0,7 p. 100 de produit national consacré à l'aide publique au développement, semble donc bien amorcé.

Cette proportion soutient très aisément la comparaison avec les évaluations de l'aide fournie par nos partenaires de la Communauté et par d'autres Etats industriels, souvent mieux nantis que nous.

Sans doute ne faut-il pas perdre de vue le volume de l'aide consentie et les « effets de masse » qu'il représente, par exemple pour un pays comme les Etats-Unis, qui ne consacre que 0,27 p. 100 de son produit national à l'aide publique au développement. Sans doute aussi faut-il avoir présentes à l'esprit la nature et la qualité des aides apportées.

Il n'en reste pas moins que les évaluations de notre effort d'aide au développement, selon les critères que le comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. applique à tous les pays, ne permettent pas de minimiser l'action de la France en ce domaine.

Là réside la preuve qu'en dépit d'une conjoncture économique et financière difficile, tant sur le plan international qu'à l'échelon national, la France entend poursuivre son effort en faveur de la coopération qui est, ainsi que M. le Président de la République l'a déclaré à plusieurs reprises, un « acte d'affranchissement ».

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères a donné, à la majorité, un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la coopération pour 1977. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Héritier des actions généreuses entreprises par nos missionnaires, par nos bâtisseurs, par nos chercheurs — qui, bien avant que l'on ne parle d'aide aux pays sous-développés, ont su, avec dévouement, se pencher sur le sort des populations de l'Afrique noire, de Madagascar et d'autres encore, les éduquer, étudier les épidémies et engager contre elles des luttes efficaces, mettre les terres en valeur — vous avez, monsieur le ministre, en cette période qui fait suite à la décolonisation promise et réalisée par le général de Gaulle, la mission de maintenir, d'adapter, de renforcer avec des pays désormais libres des liens qui les ont unis à la France, en poursuivant une œuvre fondamentale, à la fois humaine et politique, dont la raison d'être mérite d'être toujours mieux connue, appréciée, soutenue et stimulée par notre pays.

C'est ainsi que, dans un secteur localisé du monde, vous menez une action comparable à celle des services de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères sur l'ensemble de notre planète.

Votre action est complexe, et j'en ai bien eu, cette année encore, conscience, lorsque j'ai pris connaissance des réponses fournies par vos services aux diverses questions qu'en ma qualité

de rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je leur avais posées sur les divers aspects du fonctionnement et des responsabilités de votre département.

Il vous incombe de promouvoir la langue française, d'apporter le concours de notre aide technique et d'assurer la présence de nos chercheurs.

Force n'est de constater que les moyens financiers mis à votre disposition sont malheureusement très insuffisants par rapport aux besoins et aux ambitions justifiées que vous nourrissez et que nous partageons, monsieur le ministre.

Je ne reprendrai pas en détail, au cours de cet exposé, tous les éléments d'information qui figurent dans le rapport écrit que j'ai établi au nom de la commission des affaires culturelles, et je me bornerai, monsieur le ministre, à soumettre à votre attention quelques réflexions et à vous présenter les conclusions d'orientation auxquelles elles ont conduit mes collègues de la commission.

Je tiens à insister sur le climat de compréhension, de recherche d'amitié et de confiance qui doit baigner votre action polyvalente. Vous avez affaire à des pays désormais libres, dont nous devons respecter les désirs. Il nous faut, en outre, répondre à ceux-ci par une adaptation nécessaire de nos méthodes, si nous voulons que notre action soit efficace et féconde.

A ce propos, permettez-moi de citer, une fois de plus, le président Léopold Senghor : « Le problème des rapports entre les langues négro-africaines, la langue officielle et les langues nationales, entre le français et les langues sénégalaises, ne s'est jamais présenté en termes de conflit. Au contraire, il apparaît de plus en plus que leur coexistence est une condition indispensable au développement harmonieux de la personnalité sénégalaise. Il s'ensuit que, loin de se poser en termes de conflit, cette coexistence doit se poser en termes de complémentarité. »

Telle est l'excellente leçon que nous devons comprendre, suivre et respecter dans l'action que nous avons à mener.

N'est-il pas réconfortant de se sentir ainsi compris et stimulé ? Je profite de l'occasion pour rendre hommage à tous ceux qui participent, avec leur foi et leur bonne volonté, à l'action du conseil international de la langue française qui tenait à Dakar, en mars 1976, un colloque sur les relations entre les langues négro-africaines et le français.

C'est dans le même esprit que doit se poursuivre notre coopération sur le plan de l'assistance technique. Ne présentons jamais des programmes préfabriqués. Adaptions toujours notre aide à des besoins réels. Tentons de satisfaire le désir exprimé par nos partenaires.

Enfin, la ferveur de la France doit être constante et toujours plus manifeste en ce qui concerne la recherche scientifique. Certes, il s'agit déjà d'une réalité, puisque notre action porte sur les cultures vivrières, la biologie, la médecine, les sciences humaines, les recherches minières, l'océanographie, l'étude de l'environnement, etc.

Et voici pour moi venu le moment de vous soumettre, monsieur le ministre, les quelques conclusions auxquelles nous ont conduits les réflexions de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur les aspects présents et futurs de votre action.

Nous avons repris une proposition que j'ai déjà présentée et qui vient d'être évoquée par M. Bettencourt. Cette proposition, acceptée par la majorité de la commission des affaires étrangères, tendrait, dans un souci de plus grande efficacité, à mettre un terme à la séparation artificielle de notre politique de coopération entre deux ministères.

Nous proposons à nouveau de regrouper la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et le ministère de la coopération soit dans un ministère autonome, soit dans un ministère délégué ou un secrétariat d'Etat qui pourrait relever du ministère des affaires étrangères au même titre que le commerce extérieur et les affaires européennes.

Nous sommes en effet frappés de la dispersion étonnante et de la multiplication anormale des services officiels qui, dans ce pays, concourent à une seule et même tâche. Cette complication administrative est certainement nuisible au succès que nous souhaitons, et les études en vue de parvenir à une certaine simplification doivent être poursuivies efficacement.

Gardons-nous, par ailleurs, de jamais perdre de vue qu'à côté de l'action désintéressée que nous menons, nous avons le

devoir, dans le respect d'une honnêteté toujours plus manifeste à l'égard de nos partenaires, de favoriser, d'une manière bilatérale les échanges de matières premières et de produits industriels élaborés ou semi-finis. La France devrait mériter une priorité qui semble lui être ravie par certains pays de l'Extrême-Orient.

Nous devons aussi veiller à éviter des disparités entre la situation des agents, militaires ou civils, qui concourent à la même action, mais qui n'obtiennent pas les mêmes satisfactions à la fin de chaque mois.

Il est également de notre devoir d'assurer à nos coopérants une réinsertion facile dans la métropole à l'issue de leur stage de coopération.

Enfin, il est indispensable que toutes les études entreprises par nos chercheurs débouchent sur des applications pratiques réellement et directement profitables à l'évolution des populations.

Dans ces conclusions, ne voyez pas, monsieur le ministre, des critiques, mais au contraire l'expression d'une adhésion totale à l'action menée et de notre volonté de vous aider à l'améliorer sans cesse.

Il faudra, certes, plus de crédits. Mais, j'en suis sûr, vous pourrez compter sur la foi et l'enthousiasme de toutes les équipes qui participent à la noble action de la France, au titre de la coopération, en faveur de la prospérité et du progrès, dans la liberté, l'amitié et la tolérance entre les peuples.

C'est dans cet esprit que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier MM. les rapporteurs de l'excellent travail qu'ils ont effectué. Les rapports qu'ils ont présentés, par l'élevation de certaines réflexions, par leur souci d'aller au-delà des différents éléments techniques en présentant une réflexion de synthèse, nous seront très précieux.

Voici un peu plus de deux mois que j'ai reçu la responsabilité de conduire la politique de coopération de la France, essentiellement avec les Etats à vocation francophone de l'Afrique sub-saharienne.

Comme vous le savez, j'ai tenu à prendre contact aussitôt avec plusieurs de nos partenaires, et je compte poursuivre, dans les semaines qui viennent, ces rencontres amicales.

Je ne prétends certes pas en rapporter, dès aujourd'hui, une vision nouvelle de la coopération, mais quelques réflexions, qui m'étaient venues sur l'Afrique lorsque j'étais chargé d'autres fonctions ministérielles ou d'autres missions, ont été renforcées à cette occasion et je voudrais, en vous présentant le projet de budget de mon département pour 1977, vous les livrer, afin d'éclairer notre action future.

Cette fin de la décennie 1970 s'annonce, pour la coopération, sous un double signe.

Comment ne pas ressentir, d'abord, l'incertitude, voire l'anxiété, de l'Afrique ?

Les quinze années qui ont suivi les indépendances ont été des années de confiance. Aujourd'hui, les menaces s'accroissent et l'avenir s'obscurcit.

Les conditions dans lesquelles l'Afrique ex-portugaise — je pense évidemment à l'Angola — s'est émancipée, ont montré que le continent risquait de devenir un champ de manœuvre pour des troupes étrangères.

Nul ne peut dire, par ailleurs, au milieu de quels soubresauts les peuples d'Afrique australe pourront retrouver leur dignité.

Et même des Etats majeurs cèdent à la tentation de détourner l'énergie qu'ils déploient dans le combat pour le développement vers la remise en cause d'un statut territorial dont ils estiment ne pas porter la responsabilité.

Aux incertitudes politiques s'ajoutent, vous le savez tous, les difficultés économiques : l'Afrique a subi de plein fouet les conséquences de la crise mondiale qui, venant après les calamités du climat, place certains Etats dans une situation véritablement dramatique.

La coopération est donc plus nécessaire que jamais.

Tous mes interlocuteurs en Afrique n'ont fait partager leur conviction que la France est pour eux un ancrage irremplaçable. En qui mettraient-ils en effet leur confiance, confrontés qu'ils sont aux visées hégémoniques des uns ou à l'absentement des autres ?

Le Président de la République a solennellement réaffirmé les objectifs de la politique qu'il mènera pour répondre à cet appel : parvenir en 1980 à un montant d'aide publique représentant 0,70 p. 100 du produit national brut ; maintenir, dans ce total, la part de l'aide bilatérale ; conserver à la zone africaine son caractère privilégié.

Le cap est donc nettement marqué.

La conjoncture économique intérieure nous impose, il est vrai, dans l'immédiat, les contraintes budgétaires sévères que vous savez.

Mais ce type de défi peut être stimulant parce qu'il oblige à un effort d'imagination et de rigueur supplémentaire.

C'est à cet effort que nous nous préparons, à la fois dans les méthodes et dans les priorités de la coopération.

Dans ses méthodes, la politique de coopération sera davantage axée vers le besoin de dignité des peuples, le respect des diversités et le souci de l'efficacité.

Coopération dans la dignité. Ce n'est pas une formule ; ce doit être la préoccupation quotidienne de tous ceux qui participent à la coopération. Et la dignité, cela signifie que chacun des partenaires doit également prendre en compte les objectifs et les contraintes de l'autre.

A nos amis africains de déterminer les priorités de leur développement ainsi que les modalités de l'organisation politique et économique par laquelle ils veulent y parvenir.

Mais, réciproquement, à la France de décider, compte tenu de ses moyens et de ses propres convictions, la façon dont elle peut répondre à leurs demandes.

La complaisance porterait en germe l'échec de la coopération ; lorsqu'on parle entre amis de toujours, il faut savoir se dire la vérité, toutes les vérités, même et surtout les vérités difficiles.

Telle est, en tout cas, la règle que je suivrai dans mes relations avec les gouvernements africains. Nous avons tous droit à une coopération « debout ».

Notre action de coopération doit être menée aussi dans la diversité.

Nous avons trop souvent tendance, par méconnaissance ou par esprit de simplification, à parler d'une Afrique, alors qu'elle est multiple et contrastée.

Les conditions naturelles, humaines, économiques varient d'un pays à l'autre. Depuis seize ou dix-sept ans, les politiques nationales de développement ont été conduites avec plus ou moins de vigueur, si bien qu'aujourd'hui les situations respectives sont parfois plus tranchées encore. Il nous faut, bien entendu, tenir le plus grand compte de ce phénomène et mettre en œuvre une politique de coopération dont la souplesse permette de respecter la diversité et l'identité nationale.

Telle est bien, depuis plus d'une décennie, la spécificité de l'aide française.

Mais je crois que le moment est venu de diversifier encore nos interventions et, dans cette perspective, il convient d'explorer deux voies.

Il faut d'abord chercher à ajuster, selon leur niveau de richesse et de compétence technique, la participation des Etats aux opérations que nous conduisons. Nous avons déjà expérimenté cette formule dans le domaine de l'assistance civile. Nous pouvons progresser encore de façon que le coût de la ressource humaine soit exactement mesuré par ceux qui en bénéficient. Nous aurons à nous inspirer de ces premières réalisations pour les étendre à la coopération militaire.

En second lieu, et d'accord avec nos partenaires, nous devons chercher à impliquer de plus en plus les aides étrangères bila-

térales ou internationales dans le financement des grands projets que nous avons étudiés. Il est inévitable que ces projets se multiplient à l'avenir, aussi bien dans le secteur des grandes voies de communication que dans celui des grands ouvrages de développement rural et industriel, comme les barrages.

Seuls, nous ne pourrions y faire face. Nous avons donc un rôle de catalyseur à jouer, pour attirer nos amis européens, américains, canadiens ou arabes, par exemple, aux yeux desquels l'engagement français constitue souvent une garantie appréciable.

Coopération, enfin, dans l'efficacité. C'est là le troisième effort de méthode à consentir, et non le moindre.

Nos partenaires s'y emploient activement. J'ai été frappé, au cours de mes premiers déplacements, de la qualité, du dynamisme, de la lucidité intellectuelle des nouvelles élites africaines qui sont aujourd'hui chargées d'organiser la planification et le développement économique.

De notre côté, nous avons notre propre effort d'efficacité à poursuivre.

Je crois qu'il doit essentiellement porter maintenant sur la meilleure coordination de nos moyens, tant techniques que financiers.

Il est vrai que le budget du ministère de la coopération ne progressera que d'un peu plus de 5 p. 100 en 1977.

Et si l'on met à part les moyens de l'administration centrale et de ses services extérieurs qui suivent l'évolution des rémunérations des fonctionnaires, ainsi que les dotations de l'assistance technique qui progressent d'environ 8 p. 100, alors que les charges seront vraisemblablement majorées de 12 à 15 p. 100, on constate que les crédits d'action culturelle et surtout les crédits d'équipement économique et social restent stables, quand ils ne diminuent sensiblement d'une année à l'autre.

Le fonds d'aide et de coopération ne pourra donc lancer de nouvelles actions de grande portée en 1977.

Mais, d'autres départements ministériels, et notamment celui de l'économie et des finances concourent à aider les pays de la zone francophone sub-saharienne.

Quant à la caisse centrale de coopération économique qui est placée sous ma tutelle et avec laquelle mes services entretiennent d'étroites et bonnes relations, elle voit le plafond de ses engagements traditionnels passer de 650 millions de francs en 1976 à 800 millions de francs en 1977. A cela s'ajoutent les 500 millions de francs d'engagements dits du « deuxième guichet », dont la création répond précisément au souci de diversifier nos méthodes d'intervention et d'offrir aux Etats qui sont au seuil du décollage économique de nouvelles possibilités de financement.

Nous avons donc, en réalité, les moyens de nos ambitions, pour peu que l'action de la France apparaisse une et cohérente.

Compte tenu des contraintes dont j'ai parlé, la politique de coopération doit, en effet, se fixer des priorités claires.

Priorités géographiques, bien sûr. Nous avons, en Afrique, des amis fidèles : ce sont eux que nous voulons aider d'abord, puisqu'ils nous le demandent et nous en témoignent ce la gratitude.

Certaines amitiés, évidemment, se distendent avec le temps ou connaissent des vicissitudes. Mais je proclame que la France est prête à renouer le fil avec tous ceux qui le voudront.

Plus récemment, sont entrés dans le cercle de la coopération des Etats colonisés par d'autres puissances européennes et qui viennent d'accéder à l'indépendance. Il s'agit des Seychelles et de certains pays d'expression portugaise : Guinée Bissau, îles du Cap Vert, archipel de Saint-Thomas et Le Prince. Ces Etats se sont tournés vers nous. Nous allons monter avec eux quelques opérations. Je suis persuadé que, moyennant un effort financier fort raisonnable, nous pouvons y accroître considérablement notre capital d'amitié.

Haïti enfin, constitue un cas particulier. Le voyage que je viens d'y faire avec M. Voisin, à l'occasion de l'inauguration de la route de Port-au-Prince à Jacmel, m'a persuadé de la justesse de notre choix : d'une part, les besoins sont immenses ; d'autre part, la France et la langue française sont une réalité vécue, et il n'était que de voir l'accueil réservé, à travers nos personnes, à notre pays pour s'en convaincre.

Je ne me dissimule pas les difficultés de l'entreprise qui consiste à coopérer avec une vingtaine de pays africains dans

un continent qui compte près de cinquante Etats indépendants. Certaines répartitions de compétence sont un héritage du passé que les nécessités de l'action présente ne justifient pas toujours.

Mais il est de bonne méthode de sérier les problèmes, et je crois qu'il est actuellement plus urgent d'agir au sein des structures existantes.

Les priorités sectorielles constitueront le deuxième point de mon exposé.

Ici, il faut choisir et je me propose de mettre l'accent, dans les mois qui viennent, sur trois secteurs essentiels : le transfert des connaissances, le développement rural et l'aide médicale.

Nous savons bien qu'une des conditions les plus importantes du décollage économique et social est la formation des hommes et le transfert des connaissances.

Depuis plusieurs années déjà, les responsables de la coopération sont conscients que notre vaste dispositif d'assistance technique — plus de 10 000 coopérateurs aujourd'hui — doit être résolument orienté vers la formation.

Cantonner nos coopérateurs dans des tâches de substitution présenterait en effet autant d'inconvénients politiques que techniques, comme nous en avons fait l'expérience dans certains pays où nous avons gardé trop de responsabilités directes. Il importe de concrétiser de plus en plus notre volonté de renoncer à cette forme de coopération qui ne pouvait être qu'une transition, pour passer délibérément à une politique de formation qui mette les nationaux en état de prendre eux-mêmes la direction ou l'exécution de leurs affaires, en profitant d'ailleurs largement des conseils de nos experts.

La croissance modeste des crédits d'assistance technique est une raison supplémentaire d'accélérer le mouvement en ce sens.

Sans entrer dans le détail d'une politique qui va se mettre progressivement en place, je dirai qu'il nous faudra procéder à un triple transfert : transfert de l'enseignement direct de niveau primaire et surtout secondaire, à la formation des enseignants et des cadres ; transfert de l'enseignement général vers l'enseignement technique pour les ingénieurs, mais aussi pour les techniciens et les agents de maîtrise ; transfert de l'enseignement enfin, vers les secteurs économique, social, administratif ou doivent être confortées les structures du développement par la formation de responsables de haut niveau.

Aucune de ces orientations n'est véritablement nouvelle. Mais il est désormais vital que la réalité se rapproche du discours. Il faut en convaincre à la fois nos partenaires et nous-mêmes.

Outre l'assistance technique, la recherche contribue de manière éminente au transfert des connaissances. Vous avez pu constater, en examinant le projet de budget, qu'un effort particulier est consenti pour elle. C'est ainsi que l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer bénéficie de vingt-sept emplois nouveaux et donc d'une subvention de fonctionnement en forte progression. Les moyens des instituts de recherche appliquée sont également accrus.

Ces choix délibérés ont été inspirés par les excellents résultats que nos instituts de recherche ont obtenus dans différents domaines ; ils sont cohérents avec les objectifs du VII^e Plan, dont un programme d'action prioritaire prévoit le renforcement du potentiel scientifique du pays, notamment par une politique active de l'emploi scientifique.

Pour améliorer encore l'efficacité de nos organismes, nous réfléchissons à une concentration plus poussée autour d'équipements ou de services communs, tel le centre du groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale à Montpellier. Simultanément, il nous faut veiller à ce que la légitime ambition des Etats africains en ce domaine n'aboutisse pas à diminuer nos performances : une coopération étroite entre nos chercheurs et ceux des instituts nationaux qui se créeront progressivement est le meilleur moyen d'y parvenir.

L'agriculture est le second secteur privilégié.

Elle bénéficie, bien entendu, au premier chef de l'effort consenti en faveur de la recherche. Mais pour résorber le déficit vivrier d'une population dont le taux d'accroissement est en moyenne de 2,8 p. 100 l'an, il faut aussi multiplier les projets de mise en valeur. Certains sont de vaste ampleur et leur réalisation nécessitera la mobilisation de financements multiples, dans l'esprit de diversification des méthodes de la coopération que j'évoquais tout à l'heure. Je citerai, à titre d'exemple,

l'opération de mise en valeur du fleuve Sénégal pour laquelle le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont constitué une organisation commune en 1972.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Tant par ses objectifs que par ses méthodes, cette opération est exemplaire et je compte en faire un test de notre politique dans les années qui viennent.

Mais il ne faut pas abandonner pour autant les opérations plus modestes, plus diffuses, qui ont néanmoins un fort et rapide impact sur les conditions de vie des populations non urbanisées. La France possède en ce domaine des atouts considérables : la qualité de ses assistants techniques et de ses organismes d'intervention ou sociétés d'études que les instances internationales consultent fréquemment.

Nous nous employons à renforcer ce dispositif ; ainsi nous nous sommes déjà préoccupés de réformer le bureau pour le développement de la production agricole, qui constituait depuis quelque temps un maillon faible dans la chaîne.

La santé enfin. Il suffit de se rendre dans certaines zones vastes comme plusieurs départements français, mais dépourvues de tout médecin et de toute installation médicale, pour prendre conscience de l'urgence d'une aide en ce domaine.

Plutôt que de multiplier les investissements coûteux en milieu urbain, dont les charges récurrentes deviennent souvent insupportables pour les Etats, cette aide privilégiera, en accord avec nos partenaires, le développement de la médecine préventive et curative en milieu rural.

Outre un effort de recherche, cela suppose le développement des actions de formation du personnel médical national qui, après une éventuelle spécialisation en France, doit revenir exercer sur place. A cet égard, je considère que certaines situations devront être redressées. En ce domaine, plus qu'en tout autre, la « fuite des cerveaux » est inadmissible et l'encourager serait une faute.

Il va de soi qu'en privilégiant ces trois secteurs nous n'abandonnerons pas ceux des infrastructures ou de la prospection minière et énergétique. D'ailleurs les problèmes sont souvent liés : réaliser une grande voie de communication et veiller à son entretien dans un pays enclavé peut être la condition du développement agricole.

Telles sont, mesdames, messieurs, les lignes de force de la coopération qu'en étroite concertation avec nos partenaires, nous entendons promouvoir en 1977.

Mais bien sûr, le succès ne dépend pas de nous seuls. Parmi de nombreux facteurs qui le conditionnent, je voudrais, pour terminer, en signaler deux qui me paraissent essentiels.

La coopération doit d'abord s'insérer dans un nouvel ordre mondial plus équilibré et plus juste. Il ne m'appartient pas de faire ici le point du dialogue que le Président de la République a pris l'initiative d'engager et qui se poursuit pour bâtir ce nouvel ordre. Mais il est clair que l'efficacité de l'aide que nous apportons aux pays d'Afrique sera largement fonction des solutions qui pourront être trouvées au problème de la dette ou à celui du cours des matières premières. En ce sens, la coopération n'est qu'une pièce d'un jeu international où se dessine notre avenir.

Mais la coopération doit aussi devenir ou redevenir une cause nationale. Or nous devons reconnaître que dans la période récente, l'opinion française s'est, sur ce point, démobilisée.

Sans doute y a-t-il à cela de multiples raisons. Nous avons tous, au départ, sous-estimé les difficultés de la bataille pour le développement ; mais plus encore, la lenteur des progrès qui ont été réalisés a pu faire naître le scepticisme. Et puis, nous nous sommes trompés, tant du côté français où s'est manifestée une tendance excessive à l'exclusivité, que du côté africain où les erreurs techniques et psychologiques n'ont pas manqué au début, comme il est naturel après tout dans des pays nouvellement confrontés à des responsabilités internationales.

Si nous voulons changer l'image de la coopération dans l'opinion française et redonner une conviction à nos concitoyens, il faut donc renoncer aux faux-semblants et parler sur la franchise, c'est-à-dire affirmer que notre politique de coopération a pour règle la réciprocité et les avantages mutuels.

M. Fernand Cart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Pour nos partenaires, il y va du développement.

Quant à nous, nous savons que l'aide n'est pas seulement affaire d'humanité et de solidarité. A long terme, c'est de la place de la France dans le monde qu'il s'agit, non seulement de son rayonnement spirituel, mais aussi de sa sécurité politique et économique dans un monde où les déséquilibres n'auront que trop tendance, par nature, à s'accroître.

Mesdames, messieurs, c'est à nous maintenant qu'il revient de jouer notre rôle auprès de l'opinion et de communiquer au plus grand nombre l'élan nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le ministre, votre budget, examiné à la sauvette, au hasard d'une discussion budgétaire dans un hémicycle quasi désert, méritait-il mieux que le sort qui lui est fait aujourd'hui ? Trouve-t-on, dans vos explications, des éléments qui permettent de penser qu'il y a poursuite, voire extension de la politique française de coopération, et tant est que cette politique ait existé ?

A ces deux questions posées en guise d'introduction, je répondrai par la négative.

Augmentant de 5,37 p. 100, votre budget s'essouffle à suivre le rythme de l'inflation française. Il est sur le point de défaillir, incapable qu'il est de se porter à la hauteur de l'inflation des pays africains, qui se situe aux alentours de 20 p. 100. Il est à l'image de la morosité générale et ne mérite donc pas mieux que le traitement qui lui est réservé.

L'objectif qu'il permettra d'atteindre est indiscutablement la réduction des actions menées dans le cadre de votre ministère, pour trois raisons essentielles.

En premier lieu, l'inflation galopante des pays africains, supérieure en moyenne à 15 p. 100, réduira considérablement le volume des réalisations : d'une part, vous serez contraint de prélever davantage de crédits pour indemniser les coopérateurs dont les salaires sont indexés sur le taux de l'inflation des pays d'accueil, d'autre part, les équipements coûteront plus cher. Or votre budget, non seulement stagne, mais régresse en valeur relative.

En second lieu, vous vous êtes vu imposer des charges qui incombaient hier à l'éducation nationale ; vous aussi, monsieur le ministre, êtes victime des transferts de charges !

Enfin, l'élargissement de votre compétence géographique — prise en charge de Haïti ou de certains pays de langue portugaise — ne pourra qu'entraîner la dispersion, l'émiettement de votre effort et, par là même, le rendre inefficace.

Mais là n'est pas, à mon sens, l'essentiel. Le présent débat nous donne l'occasion, trop rare, d'examiner globalement l'ensemble de l'aide française au développement du tiers-monde puisque, du moins en principe, les crédits du ministère de la coopération s'inscrivent dans cette optique.

Si l'on en croit les déclarations de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui d'ailleurs n'a fait que reprendre sur ce point les thèmes brillamment développés par ses prédécesseurs, l'aide au développement serait un des éléments majeurs de notre place et de notre responsabilité sur la scène mondiale. Mais les parlementaires ne seront pas les derniers à dénoncer l'extraordinaire supercherie que constitue, année après année, la contradiction entre les discours sur une France compréhensive et généreuse à l'égard du tiers-monde, et la réalité concrète, aussi décevante qu'hypocrite.

La réalité de l'aide au développement, ce sont tout d'abord les positions que prennent jour après jour nos représentants, dans chacune des enceintes où devrait s'élaborer le nouvel ordre économique international. Dans ces discussions, la France se situe le plus souvent à l'arrière-garde des pays industrialisés les plus crispés sur les privilèges que leur conférerait l'ordre ancien. Lorsque exceptionnellement nous apportons une contribution positive, c'est après de telles réticences que nous en perdons le bénéfice politique.

M. Jacques Sourdille. Il n'est pas croyable d'entendre des choses pareilles !

M. Raymond Forni. Ainsi en fut-il cette année de notre participation au fonds international pour le développement de l'agriculture, le F.I.D.A.

Dans d'autres cas, comme par exemple sur les thèmes essentiels de la quatrième C. N. U. C. E. D. ou de la conférence Nord-Sud de Paris, nous nous réfugions à l'abri du glacis des refus américains, ou encore derrière l'anonymat des positions européennes arrêtées à Bruxelles, où nous ne brillons guère par notre ouverture. Encore faut-il souligner que nos déclarations à la C.E.E. sont toujours alignées sur les positions les plus négatives des divers départements ministériels intéressés.

Si, aujourd'hui, les gouvernements du tiers-monde se rendent compte qu'ils ont trop longtemps été abusés sur la volonté politique réelle des pays riches et s'ils commencent à en tirer les conséquences par un durcissement de leur attitude, c'est en grande partie du fait du double jeu français. C'est de la France qu'ils attendaient le plus : c'est donc elle qui a le plus déçu et qui se trouve maintenant le plus vivement critiquée, à New York comme à Colombo. Combien de temps faudra-t-il pour que les pays industrialisés réalisent que, à moyen et à long terme, le développement réel du tiers-monde est une chance, et non une menace pour leurs propres perspectives de croissance ?

La réalité des attitudes françaises, c'est en second lieu l'ordre de grandeur de l'aide publique au développement, telle qu'elle est recensée chaque année au sein de l'O.C.D.E. Les chiffres montrent bien qu'il n'y a pas lieu de pavoiser, et que depuis longtemps nous avons perdu la première place pour l'effort relatif. De l'aveu officiel, notre aide publique au développement est passée de 1,40 p. 100 du P.N.B. en 1960, à 0,62 p. 100 en 1975. Encore ce dernier chiffre, légèrement supérieur à ceux des années précédentes, résulte-t-il du ralentissement de la croissance et donc du P.N.B.

L'objectif modeste admis au plan international est de 0,70 p. 100 du P.N.B., et le Président de la République s'est solennellement engagé à le faire respecter en 1980. Mais on oublie trop qu'il y a quelques années, c'était pour 1977 qu'il prenait le même engagement ! L'ambition est petite, si l'on se rappelle que jusqu'en 1965, cet objectif avait été constamment dépassé par la France ; depuis lors, notre aide s'est non moins constamment maintenue en deçà.

Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir systématiquement gonflé ce chiffre d'une composante qui ne devrait pas y être incluse, sauf à considérer que la France est, elle aussi, un pays en voie de développement : je veux parler de nos dépenses dans les territoires et surtout dans les départements d'outre-mer, que nos partenaires de la C.E.E. ou de l'O.C.D.E. nous reprochent à juste titre de comptabiliser dans notre aide extérieure.

En effet, il faut dénoncer la subtilité de langage sur laquelle jouent les autorités françaises.

Aux parlementaires, est présenté chaque année un document concernant les « Etats » en voie de développement, document qui exclut les D.O.M.-T.O.M. A sa lecture, l'Afrique paraît être l'objet privilégié de notre aide, puisqu'elle reçoit bon an mal an 72 p. 100 des crédits, dont 57 p. 100 pour les seuls Etats relevant de la compétence du ministère de la coopération. Mais une fois les crédits votés, il ne convient plus d'être restrictif ! Aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale, on veut gonfler au maximum notre effort apparent, et le memorandum français au comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. ne parle plus d'« Etats », mais de « Pays » en voie de développement. On a ainsi la surprise de constater que 45 p. 100 des crédits d'aide bilatérale française vont à la France ! Pourquoi, dans ces conditions, ne pas inclure les transferts et dépenses publiques de l'Etat au bénéfice des cantons métropolitains les plus pauvres ?

En effet, de deux choses l'une : ou bien la départementalisation des D.O.M. n'est pas un vain mot, ni une notion réservée à l'usage de leurs populations, et il faut en tirer toutes les conséquences logiques, ou bien on se prépare à leur accorder bientôt l'autonomie ou l'indépendance. L'on comprendrait mieux alors qu'il faille identifier les flux de crédits publics consentis en leur faveur !

De peu d'importance en 1960, lorsque le montant des sommes attribués aux D.O.M.-T.O.M. ne représentait que 11 p. 100 du total des crédits d'aide, l'anomalie est devenue un véritable abus de confiance, dès lors que cette part atteint 38,5 p. 100 en 1975, ou bien encore 60 p. 100 des crédits budgétaires d'aide bilatérale en 1976, contre seulement 27 p. 100 pour les Etats relevant du ministère de la coopération.

Ramenée à son exacte valeur, l'aide française totale aux pays en voie de développement n'est donc plus de 9 milliards de francs, mais de 5,5 seulement. Alors qu'en 1960, sans comptabiliser l'aide aux D.O.M.-T.O.M., nous consacrons 1,25 p. 100 de notre produit national brut à l'aide au développement, cette proportion est tombée aujourd'hui à 0,39 p. 100.

Quant à nous et pour ce qui est de l'objectif socialiste, nous entendons parvenir au taux de 0,7 p. 100 sur la base d'une définition incontestable de l'extérieur, c'est-à-dire départements et territoires d'outre-mer exclus. L'expérience passée montre que cette perspective est plus que raisonnable et vous auriez eu tout à gagner, monsieur le ministre, à ce que le Gouvernement français s'engageât dans cette voie.

Cela dit, l'examen de notre aide au développement, telle qu'on la présente à l'extérieur, ne permet pas de dissimuler que, tout en prétendant jouer un rôle mondial en matière de relations nord-sud, le Président de la République et le Gouvernement semblent, dans les actes, se faire du sud une conception terriblement étriquée et, pour tout dire, encore « coloniale ».

En 1975, la part de notre « aide » passant par des instances multilatérales n'atteignait pas encore, malgré un léger progrès, 15 p. 100 de l'aide totale, soit 1,3 milliard de francs, dont plus de 60 p. 100 transitaient par les organismes européens, notamment en direction de l'Afrique et des départements d'outre-mer.

M. Jacques Sourdille. Et alors ?

M. Raymond Forni. S'il est de bon ton de critiquer le fonctionnement des organismes multilatéraux, en particulier ceux de la famille de l'O.N.U., il faut reconnaître que leurs actions aboutissent tout de même à des résultats tangibles. En se contentant de payer ses cotisations strictement obligatoires, en refusant le plus souvent des contributions volontaires, qui ont infiniment plus de poids politique, le ministère de l'économie et des finances contribue à accentuer le caractère étroitement africain de l'aide française et à éloigner de nous la majorité des Soixante-dix-sept ou des non-alignés.

Si l'on met à part les départements et territoires d'outre-mer, les continents qui regroupent 80 p. 100 de la population du tiers monde reçoivent moins de 10 p. 100 de notre aide. Pour 1976, une fois retirées les parts des départements et territoires d'outre-mer et de l'Afrique, il reste moins de 5 p. 100 de notre aide bilatérale à la disposition du reste du monde. On constate, par ailleurs, que notre aide hors de la zone franc, déjà très faible, a tendance à diminuer encore et que les crédits d'aide délivrés par le ministère des affaires étrangères, en particulier, diminuent en valeur réelle. En revanche, plus de 80 p. 100 des apports privés français sont orientés hors de la zone franc. Les investisseurs de notre pays semblent avoir les idées plus larges que les responsables de l'aide publique. De grands pays comme l'Inde ou le Pakistan devraient pourtant intéresser les uns comme les autres.

Vous me ferez sans doute remarquer, monsieur le ministre, et à juste titre, que vous n'êtes pas qualifié pour répondre sur plusieurs des points que je viens d'évoquer et que cette discussion relève à la fois de la compétence du Premier ministre et de vos collègues de l'économie et des finances, des affaires étrangères, des départements et territoires d'outre-mer. Il est vrai que vous-même n'êtes que le ministre de la coopération « avec certains Etats francophones et lusophones ».

Accrochée à des structures aussi anachroniques qu'illogiques, la France n'est pas en mesure d'avoir, à l'instar d'autres pays européens, une politique cohérente d'aide au développement, tenant compte certes de nos responsabilités particulières d'ancien colonisateur, mais se donnant également les moyens d'intervenir aussi efficacement que d'autres dans le reste du monde.

Dans cette parcellisation des tâches, réside la cause majeure des incohérences et des difficultés. La France n'a pas de politique d'aide au développement et encore moins de politique globale de relations avec le tiers monde. Elle a oublié le sens du devoir et des responsabilités, la générosité et la franchise de relations qui caractérisent toute coopération. Elle a oublié que la coopération ne peut se satisfaire d'arrière-pensées, de faussemblants ou de calculs sordides, de combines louches ou de notions de rentabilité faisant fi de l'humain. Elle a oublié que la politique de coopération ne peut être l'esclave du commerce et des marchands.

C'est pour sanctionner tous ces oublis, qui s'ajoutent à celui du sort de Mme Clausse, que le groupe du parti socialiste et

des radicaux de gauche ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Jacques Sourdille. C' est incroyable !

M. Jacques Delhalle. Votez donc les impôts !

M. le président. La parole est à M. Sourdille.

M. Jacques Sourdille. Mesdames, messieurs, mes propos n'auront pas le même ton que ceux de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Heureusement ! Ils seront plus réalistes !

M. Jacques Sourdille. J'ai été assez indigné de l'entendre parler, à propos de la coopération française, de « supercherie », d'« hypocrisie » et de « double jeu ».

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. C'est proprement scandaleux !

M. Jacques Sourdille. Pour parler ainsi, il faut, me semble-t-il, avoir une connaissance sommaire de cette coopération. Jeune membre de l'opposition, cet orateur aurait pu manifester le souci de préparer les liens qui devront se nouer au fil des ans avec les nouvelles générations de pays jeunes et neufs, qui en ont tant besoin.

M. Raymond Forni. Vous gaspillez votre temps de parole !

M. Jacques Sourdille. Je ne crois pas que ce soit à la façon de M. Forni que pourront se nouer les meilleurs liens et que les pays dont il s'agit pourront construire leur avenir.

Monsieur le ministre, vous avez déjà partiellement traité le sujet que je me proposais d'évoquer et je suis heureux de vous voir porter une attention particulière au problème de la coopération médicale. Je sais votre expérience en ce domaine. Sur bien des points, il est essentiel de retenir deux des idées que vous avez exposées : la notion de réciprocité, qui est la marque même de la dignité réservée à chacun dans une coopération, et la notion nouvelle de décloisonnement entre les modes d'aide, qui nous permettra d'associer plus efficacement l'aide française aux aides internationales.

Le problème de la coopération médicale est très important, et d'abord en raison des besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, naguère assez largement satisfaits par le remarquable réseau qui couvrait les pays concernés et qui dépendait en fait du réseau des hôpitaux militaires. Puisque tout est pratiquement défait en ce domaine, les besoins sont énormes et l'aide médicale est certainement l'une de celles qui est la mieux acceptée parce qu'elle est finalement la plus innocente des coopérations et la moins attentatoire à la dignité des gens.

Ce problème est aussi très important en raison de la concurrence internationale qui se manifeste en l'occurrence de la part des pays de l'Est, des pays arabes et des organisations internationales.

Je formulerai brièvement trois remarques.

La première concerne le service national. Les jeunes médecins sont de plus en plus exemptés du service national. Or on pourrait en affecter un certain nombre à la coopération où ils seraient chargés des tâches de généraliste — dont le Sahel nous a récemment encore montré la nécessité — ou de spécialiste, en particulier dans certaines spécialités mal représentées sur le terrain, mais dont les besoins sont grands.

La deuxième remarque porte sur les formateurs. La formule actuelle, largement basée sur les techniques universitaires françaises, puisqu'elle repose sur l'envoi de jeunes agrégés pour quatre ans, montre un certain essoufflement qui se traduit par les difficultés de perfectionnement que rencontrent ces jeunes agrégés, et surtout par les difficultés qu'entraîne leur retour en France. En effet, à raison de quatre ans par séjour, il faudrait prévoir six postes français pour maintenir un flux régulier dans un seul poste à l'étranger. Dans le domaine essentiel de l'ophtalmologie, par exemple, on déplore un manque de formateurs, parce que les retours sont difficiles à organiser. Il faudrait donc envisager des procédures d'assouplissement qui pourraient consister soit en la création d'un cadre spécial, qui reste entièrement à étudier, soit en la délégation de personnels

gardant leur poste en France mais accomplissant des missions de haut niveau en étant régulièrement attachés soit à une université, soit à un pays, soit à une zone, soit même à une spécialité.

La troisième remarque a trait aux stages en France des étudiants en médecine originaires des pays nouvellement indépendants. Il conviendrait que la sélection de ces jeunes se fasse parmi ceux qui ont déjà montré sur le terrain leurs qualités et leur prééminence, mais il est essentiel que soit très largement ouvert l'accès à ces stages et qu'on ne se contente pas de la simple formation dispensée dans les pays dont il s'agit.

Monsieur le ministre, la coopération médicale présente un grand intérêt parce qu'elle est tout à fait exemplaire, qu'elle s'accomplit dans la dignité et dans le respect de la diversité de ces pays — comme vous venez de le souligner — et qu'elle contribue au rayonnement de la France, mais aussi parce qu'elle constitue une école de générosité dont la jeunesse a bien besoin puisque les adultes, semble-t-il, ne leur en fournissent pas l'exemple. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

A⁴ le président. La parole est à M. Bordu.

M. Gérard Bordu. Mesdames, messieurs, le budget qui nous est présenté connaît un taux de progression de 5,36 p. 100, ce qui, compte tenu de l'inflation, constitue une diminution absolue.

Les crédits publics consacrés par la France aux pays en voie de développement sont loin d'atteindre les 0,7 p. 100 du produit national brut.

M. le ministre a constaté qu'en matière d'aide à l'équipement des Etats les actions spécifiquement françaises ne devraient concerner que des projets expérimentaux de taille mesurée. Pour la réalisation de projets de plus grande envergure, la France tiendra à associer à son aide l'apport d'autres sources de financement, non françaises, bi-latérales, multi-latérales, et, dans toute la mesure du possible, le secteur privé.

Ainsi la réduction des dépenses d'équipement dans le projet de budget pour 1977 s'inscrit dans l'effort du Gouvernement pour intégrer la politique de coopération dans le cadre de l'atlantisme et de la Communauté économique européenne.

Cette intégration devient, à l'heure actuelle, un des axes de la politique de coopération. Elle est conforme aux propositions du rapport Abelin, selon lequel la vocation reconnue à la coopération française est de « servir d'intermédiaire entre un continent — l'Afrique — qui s'éveille au développement et une Europe qui cherche un second souffle ». Le rapport proposait déjà, sous couvert de concertation et par le biais de financements conjoints, d'introduire les intérêts américains, canadiens et même japonais en Afrique francophone. La commission de l'industrie du VII^e Plan avait d'ailleurs trouvé cette proposition à son goût, en déclarant : « La France peut être l'intermédiaire efficace entre les U.S.A. et certains marchés des pays en voie de développement dans lesquels les Etats-Unis ont quelque mal à s'imposer — en Afrique francophone, par exemple — et qui représentent des débouchés relativement intéressants. »

Le faible montant de l'aide publique française pour l'équipement des pays en voie de développement correspond également aux souhaits de M. Fourcade, qui, alors ministre de l'économie et des finances, déclarait le 26 février 1976 : « Le fonds d'aide et de coopération doit diminuer, car ce n'est pas avec des subventions qu'on fabrique une industrie ou qu'on fabrique des équipements rentables, bien étudiés et sérieux. » Et il ajoutait : « L'aide ne diminuera pas pour autant, car les subventions seront remplacées par des prêts. »

Selon la voie tracée par M. Fourcade, le Fonds d'aide et de coopération deviendrait de moins en moins important, alors que se développerait le Fonds de solidarité africain, promis par le Président de la République à Bangui et que la Caisse centrale de coopération économique s'orienterait vers le financement de grands projets, non seulement en direction des ex-colonies françaises mais aussi vers le Zaïre et les territoires anglophones.

Le souci qui transparait en l'occurrence est de permettre au maximum l'implantation des grandes sociétés en garantissant leurs investissements.

Le pillage des pays en voie de développement par l'impérialisme français retrouve donc la forme qu'il avait particulièrement affectionnée au début du XX^e siècle, celle de la spéculation financière par l'endettement maximum des jeunes

nations au profit exclusif des grands trusts de la finance et de la banque. L'endettement — vous le savez — devient maintenant la panacée du capital.

La politique de l'Elysée est conforme aux orientations définies par le C.N.P.F. lors de ses assises de Lille en octobre 1974, où il était dit notamment qu'une politique « d'ouverture sur le monde » était dictée strictement par les intérêts des groupes monopolistes industriels et financiers.

Les entreprises françaises sont invitées, pour ce qui concerne les pays riches du tiers monde, à « insister sur ceux de ces pays disposant des ressources humaines les plus importantes », comme l'Iran, l'Indonésie, le Nigeria, qui ont des régimes « dits sûrs ».

Le Gouvernement oriente donc en priorité ses efforts vers les pays du tiers monde aux potentialités les plus fortes, vers les pays les plus riches en pétrole et autres matières premières et représentant un marché suffisamment vaste — tels l'Iran et l'Afrique du Sud.

Ainsi, cette politique élyséenne de coopération privilégie les relations avec les Etats les plus réactionnaires, comme le Zaïre, l'Iran, l'Indonésie et la Côte d'Ivoire; mais elle multiplie les gestes d'hostilité à l'égard de la République démocratique et populaire d'Algérie. De façon délibérée, elle provoque la détérioration des rapports de coopération.

Au-delà des discours, la politique officielle reste effectivement le néo-colonialisme.

Le refus de reconnaître le droit de chaque Etat à la maîtrise de ses richesses naturelles et la volonté impérialiste de perpétuer la division internationale du travail constituent la pire des inégalités.

Le dialogue nord-sud s'enlise devant l'intransigeance des pays impérialistes. La duplicité du pouvoir est très nette à cet égard. M. Valéry Giscard d'Estaing se félicite de jouer le rôle de médiateur pour favoriser l'ouverture du « dialogue », mais il abandonne toute position indépendante en choisissant la Communauté économique européenne pour porte-parole, une Communauté économique européenne qui ne prend aucune décision sans en référer d'abord aux Etats-Unis.

Sur les deux questions auxquelles les pays du tiers monde attachent la plus grande importance — l'indexation du prix des matières premières et l'endettement — on n'enregistre aucun progrès.

L'accord de Lomé est loin de répondre à ce qu'attendaient les Etats africains. Alors que ceux-ci demandaient, compte tenu de l'inflation et des besoins urgents qui sont les leurs, que le montant des fonds publics dégagés par la C.E.E. pour la coopération puissent atteindre huit milliards de dollars pour une période de cinq ans, l'engagement n'est que de quatre milliards.

L'accord ne résout pas le problème posé par les Etats africains d'assurer une rémunération stable et juste pour leurs productions primaires, notamment agricoles, malgré la création d'une caisse de stabilisation. Il n'ouvre pas la voie à la coopération en vue d'une véritable industrialisation de l'Afrique. Le refus subsiste de mettre fin à la détérioration constante des termes de l'échange.

La France maintient des échanges déséquilibrés avec ces pays et tente ainsi de combler son déficit dans les échanges avec les pays capitalistes développés, selon la constante de sa politique.

Au total, en 1975, le Gouvernement français a récupéré 25 milliards de francs au moyen d'échanges déséquilibrés et d'un pillage des jeunes Etats.

La politique de coopération est ainsi basée sur les principes mêmes du néo-colonialisme. L'engagement de la France dans les fonds d'aide européen, qui augmente cette année de 73 p. 100 avec 617 millions, ne parviendra pas à camoufler la responsabilité particulière du pouvoir français dans cette politique néo-colonialiste.

Une autre politique est nécessaire. Nous considérons que l'aide militaire ne concourt pas particulièrement à la coopération et que l'amalgame avec la politique concernant les D.O.M. rabaisse sérieusement le taux, eu égard au produit national brut. La modestie s'impose en la matière.

Une telle politique n'est dictée que par les intérêts à court terme des monopoles en quête de profits élevés. Tel est l'objet essentiel de cette politique.

Le parti communiste français pense qu'il faut s'inspirer d'autres principes, et notamment :

Reconnaître le principe du droit de chaque Etat à la maîtrise de ses richesses naturelles;

Mettre fin à la détérioration croissante des termes de l'échange, par des cours stables et rémunérateurs pour toutes les matières premières;

Rompres avec la division internationale du travail proposée par l'impérialisme pour le développement et qui entend cantonner le tiers monde dans le rôle de fournisseur de produits bruts. Le développement du tiers monde doit être favorisé pour lui permettre une économie industrielle, source de son indépendance économique.

Il faut assurer à ces pays les moyens de résoudre eux-mêmes — et en toute souveraineté — leurs problèmes. Une véritable coopération ne peut être fondée que sur les principes inséparables de l'indépendance et de la pleine souveraineté des Etats, dans tous les domaines, de la non-ingérence et de l'intérêt mutuel.

Ces mesures ne « collent » pas avec l'optimisme affiché à propos de l'accord de Lomé. En effet, comment concilier la volonté d'entretenir de nouvelles relations avec le tiers monde avec une politique de soutien financier, commercial et militaire au régime raciste d'Afrique du Sud ?

Elles ne correspondent pas non plus avec la volonté affichée au dernier sommet franco-africain de négocier Etat par Etat, en fonction des garanties politiques et des profits des sociétés multinationales.

En fait, un nouvel ordre économique international, une coopération économique sans discrimination, passent par les luttes conjointes contre l'emprise des sociétés multinationales et contre les tentatives politiques impérialistes qui tentent d'enrayer le mouvement de libération nationale des jeunes Etats, comme ce fut le cas pour l'Angola.

Toutes ces raisons expliquent notre hostilité au budget qui nous est présenté. En conséquence, le groupe communiste votera contre.

(Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Plantier.

M. Maurice Plantier. Monsieur le ministre, comme l'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, la politique de coopération définie en 1960 par le général de Gaulle est un devoir pour la France car les nations industrialisées se doivent d'aider les pays en voie de développement. Elle représente aussi pour elle un intérêt évident parce qu'elle lui permet de tenir son rôle dans le concert des nations et surtout parce qu'elle constitue l'un des facteurs essentiels du maintien de la paix.

Hélas ! monsieur le ministre, notre politique de coopération a mal vieilli. Peut-on nous reprocher d'avoir fait preuve d'hypocrisie ou de mauvaise foi ? Méritons-nous d'autres qualificatifs peu aimables ? Je ne le crois pas. Cela tient à un certain nombre d'erreurs qu'il nous faudra redresser.

D'abord, ce département ministériel n'a pas connu la remarquable stabilité de certains autres — je pense en particulier à celui des affaires étrangères — ce qui n'a pas permis la pérennité dans l'effort ni la continuité dans les desseins, indispensables pourtant à toute bonne politique.

Il faut savoir aussi qu'une grande partie du personnel de ce ministère était de statut contractuel. Sans doute déçus de ne pas voir s'engager, avec l'enthousiasme du début, la politique nécessaire, sans doute aussi quelque peu amers de ne pas voir s'ouvrir les perspectives de carrière souhaitées, beaucoup de collaborateurs sont partis, qui étaient parmi les meilleurs. Ceux qui sont restés, constatant que la politique de coopération, surtout au cours des dernières années, ressemblait fort à ce que les marins appellent une navigation à l'estime, ont, semble-t-il, parfois perdu le sens des initiatives et des responsabilités et ont su ouvrir tous les parapluies imaginables.

Il faut reconnaître aussi que nos partenaires ont souvent changé — l'usure du pouvoir aidant — et que le climat de déférence, de gentillesse et d'amitié qu'avait su instaurer le général de Gaulle dans ses relations particulières a, peu à peu, disparu.

Et puis l'esprit de concurrence n'est pas mort, encore que nous commençons à connaître le reflux de la marée et que d'aucuns reviennent vers nous, en quelque sorte repentants de certains propos tenus.

Cela dit, monsieur le ministre, j'aurai trois questions à vous poser.

Vous n'ignorez pas que le nombre des étudiants africains qui viennent s'inscrire dans les facultés françaises s'accroît chaque année de façon spectaculaire, surtout dans les disciplines techniques, les sciences et la médecine.

Or n'avons-nous pas, à grands frais, aidés ces Etats à créer des facultés et des universités ? Pourquoi celles-ci, sauf en lettres et en droit, sont-elles le plus souvent inoccupées ? N'estimez-vous pas que seuls devraient être accueillis en France les étudiants qui désirent suivre les cours des grandes écoles, ou se spécialiser au plus haut niveau ? Il y a là, me semble-t-il, toute une politique à revoir. Mieux vaudrait, pour la majorité de ces étudiants, qu'ils poursuivent leurs études en Afrique. Ils échapperaient ainsi au déracinement et pourraient recevoir un enseignement orienté vers les besoins réels de leurs pays d'origine. Et les universités que nous avons contribué à créer seraient mieux utilisées.

Par ailleurs, quelle politique comptez-vous suivre, monsieur le ministre, en matière d'aide à la formation de techniciens ? J'ai l'impression que, dans ce domaine, nous ne faisons pas l'effort nécessaire. Nous voyons arriver, dans nos écoles privées ou dans nos C. E. T., des jeunes qui désirent préparer des C. A. P. de boucherie, de vannerie ou de coiffure. Lorsqu'on connaît les aptitudes des Africains pour la coiffure, la vannerie et même la boucherie, on ne peut que s'interroger. Comment cela est-il possible ? J'aimerais que vous nous l'expliquiez.

Ma troisième question portera sur les conditions de séjour de ces étudiants en France.

Rien n'est prévu, en effet, pour accueillir en France les étudiants qui ont obtenu une bourse du F. A. C. ou de leur propre pays ni pour faciliter leurs contacts avec la population française.

L'Acsema, organisme d'Etat, assure bien, plusieurs fois par an, le placement de trente ou quarante stagiaires, durant une quinzaine de jours, dans des familles — et non dans des internats — ce qui leur permet de mieux s'imprégner du mode de vie française. Mais ne croyez-vous pas qu'il vous reste là, monsieur le ministre, une très grande œuvre à accomplir qui rendrait ces étudiants plus francophiles encore ?

J'espère que vous connaîtrez, dans vos fonctions, une longue et indispensable stabilité. Vous connaissez ces pays et je suis persuadé que nous verrons reflourir enfin, comme autrefois, une politique de coopération qui s'épanouira dans l'amitié et la gentillesse. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524 ; (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Coopération (suite) :

(Annexe n° 10. — M. Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 2531, tome III, de M. Bettencourt, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Affaires étrangères :

(Annexe n° 1. — M. Marette, rapporteur spécial ; avis n° 2531, tome I (*Affaires étrangères*), de M. Louis Joxe, et tome II (*Relations culturelles et coopération technique*), de M. Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2530, tome III (*Relations culturelles*), de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

